

# Informatique et Multimédia

## Règlement

### Les ordinateurs sont utilisés pour :

- Consulter BCDI (logiciel de recherche documentaire du CDI)
- Consulter les CD-ROM (exclusivement ceux qui sont prêtés par les documentalistes et qui doivent être restitués après consultation)
- Accéder à Internet
- Travailler avec les logiciels de traitement de texte (Word), de traitement d'images, le tableur (excel)...

**Le CDI est équipé d'un logiciel qui permet, à tout moment, de visualiser à distance les différents écrans de vos ordinateurs.**

### Règles générales d'utilisation des ordinateurs :

L'élève est responsable de l'ordinateur qu'il utilise et doit respecter les règles d'usage suivantes :

- Deux élèves maximum par poste.
- Ne pas modifier la configuration des logiciels et des fichiers.
- Ne pas modifier ou changer les installations matérielles.
- Ne pas utiliser de messagerie (sauf autorisation) ou jouer.
- Ne pas éteindre l'ordinateur après utilisation sans autorisation (fermer seulement l'application utilisée)

Signaler tout problème technique aux documentalistes.

**L'utilisation des imprimantes du CDI doit rester exceptionnelle.** Elle ne doit concerner que l'impression d'informations en rapport avec l'activité du CDI. *Il est, en outre, interdit d'imprimer plusieurs exemplaires du même document (dans ce cas, demander de le photocopier).*

### Utilisation d'Internet :

L'utilisateur s'engage :

- A ne consulter Internet que pour la recherche qu'il a précisée. La consultation est limitée à la recherche d'informations dans le cadre d'un travail demandé par un professeur.
- A ne pas utiliser les groupes de discussion : « chat », « forums »...

***Le non-respect de ces conditions d'utilisation entraînera des sanctions proportionnelles à la gravité de la faute allant de l'avertissement à l'interdiction définitive d'accès aux ordinateurs.***